

Le deux avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 11

Résultats des votes : pour 11 contre 0 abstention 0

**Présents** : Franck PACCARD, Sandrine BLANCHIN, Patrick DEHONDT, Laurence MALFROID, Laurent GEVAUX, Vincent PASQUIER, Clotilde NANDRIN, Isabelle TETART, Matthieu BATAILLE, Lucile DOCHE, François THABUIS.

**Absents (excusés) :**

Matthieu BATAILLE a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Désignation des conseillers municipaux appelés à siéger à la commission de contrôle des listes électorales. DEL\_2026\_037**

Vu le Code électoral, notamment les articles L.19 et R.7 relatifs à la commission de contrôle des listes électorales ;

Considérant que la commission de contrôle est chargée d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs et de contrôler la régularité de la liste électorale ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner les conseillers municipaux appelés à siéger au sein de cette commission ;

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

- **Désigne** pour représenter le conseil municipal au sein de la commission de contrôle des listes électorales :

Madame **Sandrine BLANCHIN** en qualité de titulaire,  
Madame **Laurence MALFROID** en qualité de suppléante.

- **Propose** les personnes suivantes pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales :

Délégué de l'administration : Madame Mireille TISSOT-ROSSET  
Délégué du tribunal judiciaire : Monsieur Pierre THIAFFEY-RENCOREL

La composition définitive de la commission de contrôle des listes électorales sera arrêtée par le représentant de l'État dans le département.

Fait et délibéré à Le Bouchet-Mont-Charvin

Le deux avril deux mille vingt-six.

Le Maire,

Franck PACCARD



Le secrétaire de séance,  
Matthieu BATAILLE

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le

- de sa publication le

Le Maire,

Franck PACCARD

